

Image not found or type unknown



Placement en maison de retraite

Par **SOHIER_old**, le **19/12/2007 à 10:43**

Bonjour,
Ma grand-mère de 86 ans a été hospitalisée et suite à cela, ma tante veut à tout prix la placer en maison de retraite, contre son gré.
Je précise que ma grand-mère a "toute sa tête" et ne souffre en aucun cas de maladie particulière nécessitant un tel placement.
Ai-je des recours (ou ma mère qui est sa fille) ou bien ma tante a-t-elle le droit de décider de son placement sans que l'on puisse intervenir ?
Quels sont nos droits en tant que fille et petite fille et quels sont les droits de ma grand-mère ?
Merci beaucoup de votre réponse rapide car je suis dans l'angoisse que ma tante agisse et que l'on ne puisse plus rien faire.
Cordialement,
Karine